

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2013.

Membres présents : MM. BENOIT BERMOND BERNARD LOPEZ LORET SALA SANSEIGNE

Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Membres absents : MM. COLARD PERROT Mme PONS

Secrétaire : Mme GIVERNET

Convocations : 31/10/2013.

1. CONTRATS DE TRAVAIL

Suite aux arrêts de maladie de plusieurs agents, Mr le Maire propose de renouveler les contrats de travail suivants :

- ▷ Mr Kevin BONTEMPS, Adjoint technique 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 14/35^{ème} du 12/11/2013 au 6/12/2013 inclus
- ▷ Mr André RETORNAZ, Adjoint technique 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 17.50 /35^{ème} du 12/11/2013 au 6/12/2013 inclus
- ▷ Mme Angélique VUILLEMIN, Adjoint technique 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 35 heures du 12/11/2013 au 6/12/2013 inclus
- ▷ Mme Stéphanie MOLLET, Adjoint technique 2^{ème} classe, pour une durée hebdomadaire de 26.32/35^{ème} du 12/11/2013 au 6/12/2013 inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

2. MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Afin de pouvoir mandater les subventions à verser à Familles Rurales pour l'externalisation du service périscolaire et d'anticiper les salaires des agents jusqu'à la fin de l'année, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- *Fonctionnement dépenses*

Compte 6288 – Autres services extérieurs	20.900 €
Compte 6413 – Personnel non titulaire	18.570 €
Compte 6451 – Cotisations URSSAF	8.250 €
Compte 6453 – Cotisations caisses retraite	3.050 €
Compte 6454 – Cotisations ASSEDIC	1.600 €
Compte 6458 – Cotisations autres organismes	1.500 €
Compte 6488 – Autres charges	675 €
Compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	1.950 €

- *Fonctionnement recettes*

Compte 6419 – Remboursement rémunération personnel	12.400 €
Compte 6459 – Remboursement sur charges Sécu	3.500 €
Compte 6479 – Remboursement autres charges sociales	1.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les modifications budgétaires.

3. INTEGRATION DE VOIRIES AU TABLEAU COMMUNAL

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de classer les voies communales comme suit :

- ▷ Chemin des Margots, de la première à la dernière maison d'habitation soit une longueur de 109 m
- ▷ Chemin du Vernois, de la première à la dernière maison d'habitation soit une longueur de 240 m
- ▷ Extension chemin zone artisanale jusqu'à la parcelle n° d'une longueur de 135 m
- ▷ Place de la Bascule : portion partant du n° 5 Rue du Crot jusqu'au n° 22 Grande Rue et du n° 12 Grande Rue au n° 5 Rue du Crot soit 48 m

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

4. CONVENTION C.E.P (CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE)

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier concernant la possibilité de signer une convention pour un Conseil en Energie Partagé entre la CAGB et les communes membres.

Le Conseil en Energie Partagé a pour missions :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord
- les comparaisons permettant de déterminer des actions prioritaires
- les diagnostics
- l'observation des résultats obtenus après intervention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par six voix pour, trois voix contre, deux abstentions, de signer cette convention.

La Commune désigne, par dix voix pour, une abstention, Mr Henri BERMOND en qualité de Référent Energie.

Le Conseil en Energie Partagé s'engage à :

- traiter les informations communiquées et à informer la commune en cas d'anomalies
- transmettre le bilan annuel des consommations d'énergie
- examiner, sur demande de la commune, les avant-projets d'architecture

La Commune remboursera à la CAGB les frais de fonctionnement du service Conseil en Energie Partagé pour un montant de 0,50 €/habitant, applicable par année complète.

Mr BERMOND précise que la commune pourra bénéficier d'un diagnostic des installations communales et de conseils dans la gestion des bâtiments en tenant compte de toutes les énergies.

Mr le Maire rappelle que la moitié des communes de la CAGB ont déjà adhéré au C.E.P.

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 Janvier au 15 Février 2014.

Les agents chargés des opérations de recensement seront nommés par arrêté municipal.

Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête s'élève à 3.076 €.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la rémunération des agents sur la base du SMIC selon les heures qui auront été effectuées. Une délibération sera prise lors du Conseil Municipal de Mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

6. REGIE BIBLIOTHEQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Thérèse TODSCHINI, Régisseur de la régie de bibliothèque créée en 1987, a sollicité une indemnité de responsabilité.

Considérant que la charge de travail à la bibliothèque municipale est plus importante depuis 2009, Mr le Maire propose de prendre un arrêté municipal instituant une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 € bruts depuis 2009 au profit de Mme Thérèse TODSCHINI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette indemnité.

7. ENCAISSEMENT CHEQUES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque de 648,62 € a été adressé en Mairie par GAZ & EAUX concernant le remboursement d'un trop perçu sur une facture d'eau.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'un chèque de 243,54 € a été adressé en Mairie par Familles Rurales concernant la transmission des dossiers d'inscription réalisée par le secrétariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ces chèques.

8. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/ Déclarations d'intention d'aliéner

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie de Grandfontaine

- par Me Damien ROUSSEL, Notaire à ST VIT, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré

Section AB n° 571, d'une contenance de 13 a 75 et appartenant à Mlle Alvina PONCET (Chemin du Marquis)

- par Me Damien ROUSSEL, Notaire à ST VIT, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AC n° 106,107,108,216,217,218, d'une contenance de 10 ares et appartenant à Mlle PONCET (Chemin des Pièces)
- par Me André COMPAGNE, Notaire à BESANCON, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AB n° 489, 511, 579, 580 d'une contenance de 43 a 31 et appartenant à SARL JIN (Chemin du Rang)
- par SCP MEYER SCHMITT, Notaires à RECOLOGNE, pour un bien sis à Grandfontaine, cadastré Section AH n° 608 609 629 d'une contenance de 7.32 ares et appartenant à Mr Mme BERNARD Pierre (Chemin du Soureillot)

La Commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

9. CONVENTION DE PRISE EN CHARGE D'HONORAIRES

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé ce jour par le Centre de Gestion du Doubs concernant une convention de prise en charge des honoraires inhérents à l'examen des agents de la collectivité par des médecins agréés.

Le Centre de Gestion assure le secrétariat administratif du Comité Médical et prend en charge le montant des frais d'honoraires relatifs aux expertises afin de préserver le secret médical.

Le Centre de Gestion demande ensuite le remboursement de ces frais à la collectivité.

La convention est conclue pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction et par périodes équivalentes.

Mr le Maire propose de signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Mr le Maire à signer la convention correspondante.

10. TRAVAUX CHEMIN DE LA MONTEE

Mr le Maire rappelle que, suite à une erreur de l'entreprise sur l'emplacement des travaux, ceux-ci ont été effectués Chemin de la Montée sur la propriété de Mr RETROUVEY.

Mr RETROUVEY, après un entretien avec Mr le Maire, propose que la commune devienne acquéreur du terrain au prix de 70 €/m² sur environ 90 m².

Mr le Maire propose :

- de faire délimiter la parcelle concernée par l'emprise des travaux
- d'estimer le volume des matériaux drainants en place
- de solliciter l'avis des Domaines

Mr SALA précise que NEXITY a un projet sur cette zone classée 1AU au Plan Local d'Urbanisme avec tous les propriétaires avoisinants. La valeur du terrain est estimée à 25 €/m².

Mr RETROUVEY rappelle qu'une entrevue a déjà eu lieu il y a trois ans et qu'à cette époque, le terrain était classé en zone U.

Après discussion, Mr le Maire suggère que l'entreprise chargée des travaux remette en état le terrain de Mr RETROUVEY, ce dernier acceptant cette proposition.

11. RYTHMES SCOLAIRES

Mr le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière entre la commune, les enseignants, l'Inspection Académique et l'Association des Parents d'Elèves.

La commune doit transmettre sa proposition à l'Inspection Académique avant le 15 Novembre.

Mme GIVERNET a réalisé une ébauche des nouveaux rythmes avec cours le mercredi matin.

Mme JACQUEMAIN précise qu'il faut tenir compte de la disponibilité du bus, de aides de la CAF, des propositions éventuelles de Familles Rurales.

Une réunion est prévue le 12 Novembre afin de peaufiner le projet.

12. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE.

Mr le Maire sollicité les Conseillers Municipaux disponibles pour installer les Vitabri et les barrières.

Cérémonie à 8 H 30 à Montferrand le Château et à 9 H 15 à Grandfontaine , messe en l'église de Grandfontaine et vin d'honneur offert par Velesmes Essarts à la salle paroissiale de Grandfontaine.

13. REPAS DES AINES

Mme DUPRE précise qu'elle a rendez-vous samedi matin avec l'épicier afin d'établir une proposition pour le colis des Aînés.

Les invitations ont été lancées pour le repas du 14 Décembre.

14. DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit acquérir de nouveaux postes informatiques dans le cadre de l'évolution du service Magnus prévu en 2014.

La Commune de Grandfontaine

- s'engage à réaliser et à financer l'acquisition de postes informatiques pour la Mairie et la bibliothèque pour un montant de 7.088,39 € HT
- se prononce sur le plan de financement suivant :

* emprunt	4.465,69 €
* fonds libres	708,84 €
* subvention DETR	1.913,86 €
- sollicite l'aide financière de l'Etat
- demande l'autorisation d'acquérir le matériel avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser l'acquisition dans les deux ans à compter de la date de notification attributive de subvention

15. TRAVAUX DE PEINTURE ROUTIERE

Mr le Maire signale que l'entreprise chargée d'effectuer les travaux de peinture n'est pas encore intervenue. Un rappel sera fait al semaine prochaine.

16. CABINE TELEPHONIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la cabine téléphonique sera posée le 12 Novembre Place de la Bascule.

Séance levée à 21 H 45.

La secrétaire,
M. GIVERNET

Le Maire,
F. LOPEZ

